

Chroniques européennes du large

N° 21

27 mai 2009 – Un partenariat avec la Turquie ? Mode d'emploi

A défaut d'adhésion de la Turquie, que peut-on imaginer pour sauvegarder des liens étroits avec ce pays ? Nos rapports avec cet Etat important, héritier d'une grande histoire, sont stratégiques. La Turquie joue un rôle diplomatique majeur au Proche-Orient et dans le Caucase. C'est notre allié dans l'OTAN. Nous devons donc éviter que l'échec éventuel du processus d'adhésion ne crée du ressentiment.

C'est dans cet esprit qu'en 2006, j'ai dirigé un groupe pluraliste d'experts et personnalités politiques de plusieurs pays dont les conclusions ont été publiées sous le titre *Le partenariat privilégié, alternative à l'adhésion**.

A l'heure actuelle, nombre d'hommes politiques ont le mot « partenariat » à la bouche. Mais rares sont ceux qui y ont travaillé de manière approfondie. Se fondant sur les premiers travaux de Karl-Theodor zu Guttenberg, notre groupe a en effet étudié les traités, article par article, pour déterminer précisément en quoi l'adhésion de la Turquie poserait problème. Nous avons identifié des questions institutionnelles, budgétaires et surtout économiques et sociales sous-estimées par les tenants de l'adhésion. Et abouti à des solutions alternatives dont on peut naturellement débattre mais qui ont le mérite d'exister.

Une approche lucide est préférable aux non-dits actuels. Rien de plus réducteur que le raisonnement du « tout ou rien » - soit l'adhésion, soit le chaos. Certains se servent de la menace d'un basculement de ce pays dans l'islamisme pour faire peur aux Européens. Le risque existe et les positions de la Turquie à l'Organisation de la conférence islamique (voir chronique n° 13, du 19 mai) ont de quoi troubler mais la peur est mauvaise conseillère. D'autres s'inquiètent d'un recul de la démocratie et des droits de l'Homme en Turquie, en cas de rupture des négociations. A ceux-là rappelons que la Turquie, membre du Conseil de l'Europe** est liée par la Convention européenne des droits de l'Homme ; elle doit en respecter les principes indépendamment de toute incitation comme l'adhésion à l'UE. Et surtout, rappelons-nous que les adhésions mal préparées ont, elles aussi, des conséquences redoutables : l'hétérogénéité excessive de l'UE à 27 a nourri en France l'odieux débat sur les « plombiers polonais ».

Nous devons défendre une conception exigeante de l'intégration *avant* l'entrée de certains candidats. Le traité de Rome n'ouvre aucun « droit » à entrer dans l'UE, mais seulement celui de déposer sa demande. Pour l'UE c'est une éventualité à considérer, en pesant les avantages et les inconvénients. L'UE ne sera forte que si elle est capable de décider de son destin souverainement, sans dilution de ses ambitions, ni interférence de tiers.

Les députés européens se prononceront sur un éventuel traité d'adhésion de la Turquie. Une raison de plus pour ne pas s'abstenir le 7 juin. Et pour choisir ceux qui ont activement travaillé la question, depuis longtemps, et pourront se prononcer dans un esprit constructif.

Sylvie Goulard

*Note N° 38 de la Fondation Schuman, avec Carlo Altomonte, professeur à l'université Bocconi (Milan), Pierre Defraigne (ancien directeur de cabinet de Pascal Lamy à la Commission européenne, aujourd'hui directeur de la fondation Madariaga), Lucas Delattre (alors directeur de la représentation du Conseil de l'Europe à Paris), Karl-Theodor zu Guttenberg (alors député CSU au Bundestag, aujourd'hui ministre de l'économie en Allemagne) et Rudolf Scharping (ancien ministre de la défense allemand, SPD).

**Le Conseil de l'Europe, à ne pas confondre avec l'UE, compte aujourd'hui 47 membres.